

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M1
Mention :	SCIENCES DE L'ÉDUCATION					
Parcours :	CONSEILLER CONSULTANT RESPONSABLE FORMATION et PESE					
Volume horaire étudiant :	266 h	354h	h	h	420 h	620 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité - secrétariat pédagogique
Pierre BILLET PAST ☎ 03.80.58.98.56 pierre.billet@u-bourgogne.fr	Daiana VARAREAN Scolarité ☎ 03.80.58.98.74 Daiana-Larisa.Vararean@u-bourgogne.fr secretariat.diderot@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	INSPÉ de Bourgogne - Institut Denis Diderot

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

L'objectif de la mention est de former dans les domaines de la culture, en formation initiale comme en formation continue des directeurs, concepteurs, administrateurs, gestionnaires, médiateurs de projets, consultants, et experts.

Les objectifs de la première année du parcours CCRF et PESE sont :

- De fournir les connaissances, les éléments théoriques et notionnels de base afin de préparer les étudiants à exercer les métiers qui appartiennent aux secteurs de l'éducation et la formation ; l'exercice de ces métiers suppose non seulement une maîtrise de la spécificité de ces champs professionnels (éducation et/ou formation), mais aussi une connaissance des outils de gestion, de financement, de commercialisation, de gestion des ressources humaines...
- De contribuer à la constitution d'un socle de savoirs utile à l'exercice professionnel tel qu'il est attendu dans la vie active, en particulier pour assurer des fonctions d'encadrement, de pilotage de projet, de management d'équipe...
- De faire acquérir aux étudiants les méthodes et techniques (comme la collecte et le traitement d'informations quantitatives et qualitatives...) destinées à améliorer la rationalité et l'efficacité des politiques d'éducation et de formation que conduisent les entreprises et institutions publiques, les organismes privés et publics d'enseignement et de formation ainsi que les financeurs tels que l'État ou les collectivités territoriales. Le champ d'investigation couvert est national et international.

Outre l'objectif de doter les étudiants d'une culture minimum en éducation et formation de telle sorte que la notion de « formation ou d'éducation tout au long de la vie », pleinement inscrit dans le projet européen (cf. Lisbonne), ait un sens, les enseignements assurés à l'Institut Denis Diderot se proposent aussi d'aider les mêmes étudiants à affiner leur orientation professionnelle et à disposer des éléments qui leurs permettent d'effectuer un choix entre l'éducation et/ou la formation dans la perspective du M2.

L'expérience nous montre, d'ailleurs, que la majorité des étudiants débute le parcours avec des représentations sur l'éducation héritées de leur passage en lycée et aucune connaissance dans le champ de la formation.

À l'issue de cette première phase du parcours (notions de base et découverte des emplois), plusieurs d'entre eux modifient leur approche en se destinant plutôt aux métiers de la formation en Master 2.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Pour l'Europe, la capacité d'être en mesure de développer une économie de la connaissance, la propension à enrichir le capital humain existant confèrent de facto aux métiers de l'éducation et de la formation un positionnement stratégique.

La logique de ce parcours CCRF et PESE est de permettre aux étudiants de poursuivre leurs études et apprentissage professionnel dans le Master 2 qui correspond à la spécialité choisie, que celle-ci soit à dominante Formation ou à dominante Éducation (Conseiller, Consultant, Responsable Formation ; Pilotage et Evaluation dans les Systèmes Éducatifs). L'accès au parcours Expertise Sociologique et économique en éducation de la mention Sciences de l'éducation est possible après accord des responsables pédagogiques concernés.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

Les éléments théoriques de base des politiques appliquées aux systèmes d'éducation et de formation (économie, sociologie, droit, gestion, analyse financière...) ainsi que les éléments de connaissances des institutions, de l'organisation et de la réglementation des secteurs éducatif et formation accompagnent l'acquisition de compétences comme

- La capacité à analyser : mobiliser les principales données qui permettent d'étudier le contexte économique, social et organisationnel des entreprises, des administrations du secteur éducatif ; traiter les données de terrain recueillies à l'aide d'outils scientifiques comme les collectes de données, des traitements statistiques.
- La capacité à gérer : participer à l'élaboration des plans de formation des entreprises ou des administrations en vue de déterminer ultérieurement les axes d'une formation annuelle ou pluriannuelle ; préparer la planification du déroulement des actions de formation ou d'éducation ; contrôler l'exécution du budget nécessaire à la réalisation des objectifs d'une formation ; assurer la gestion administrative de la formation.
- La capacité à mettre en œuvre un plan de financement : élaborer un dossier de financement et assurer son suivi ; informer et conseiller sur le montage de projets individuels et collectifs de formation.
- Capacité à évaluer : participer à l'instrumentation des évaluations quantitatives et qualitatives des actions de formation ou dispositifs de formation et d'éducation.
- Capacité à mobiliser : rédiger et restituer de façon accessible pour les commanditaires les rapports, synthèses, notes d'analyses ; consulter les experts éventuels et les personnalités compétentes ; élaborer, écrire un cahier des charges ; mobiliser et/ou construire un système élémentaire d'informations : analyser la documentation disponible, les tableaux de bord, d'indicateurs, rechercher l'information utile à temps.
- Capacité à conseiller : contribuer à informer les acteurs (entreprise, salariés, équipe de direction...) sur les opportunités existantes comme le conseil en évolution professionnelle, aider à organiser les informations afin de faciliter les choix en matière d'orientation professionnelle, de choix de formation (cf. Compte Personnel de Formation...)

Outre ces compétences de base, l'acquisition de compétences transversales est visée : maîtriser les technologies de l'information et de la communication ; maîtriser les techniques d'enquêtes et le traitement des données statistiques ; capacités à travailler en équipe (écoute, confrontation des points de vue, recherche de solutions, argumentation), capacités à animer une réunion.

Un distinguo peut être fait en les compétences visant plutôt soit l'exercice des métiers de la formation soit ceux de l'éducation.

Compétences spécifiques aux métiers de la formation : capacités à mobiliser des outils d'analyse d'un contexte organisationnel, à identifier les acteurs de la formation et comprendre leurs rôles; maîtriser les processus et les outils de l'ingénierie de la formation : analyser, concevoir, réaliser, évaluer des actions et des systèmes de formation (définition de référentiels emplois /compétences, analyse des besoins, définition d'un cahier des charges, conception de dispositifs formation, définition des critères de sélection d'un prestataire de formation, organisation de l'action de formation, conception des outils d'évaluation des actions de formation ...); maîtriser les techniques de gestion administrative et financière des projets et plans de formation (participation à l'élaboration des dossiers de financement...), organiser le suivi et le bilan de formation dans le respect de la réglementation de la formation.

Compétences spécifiques aux métiers de l'éducation : capacités à mobiliser des outils d'analyse du fonctionnement du système éducatif, à distinguer les acteurs et comprendre leurs rôles ; à identifier les enjeux institutionnels et politiques présents et futurs ; à effectuer une première analyse comparative entre système d'enseignement à l'échelon international ; à collecter et traiter des données relatives au coût et au financement ; à définir et réaliser des enquêtes spécifiques à l'éducation ; à utiliser les données recueillis sur l'éducation via une première approche quantitative et de modélisation.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

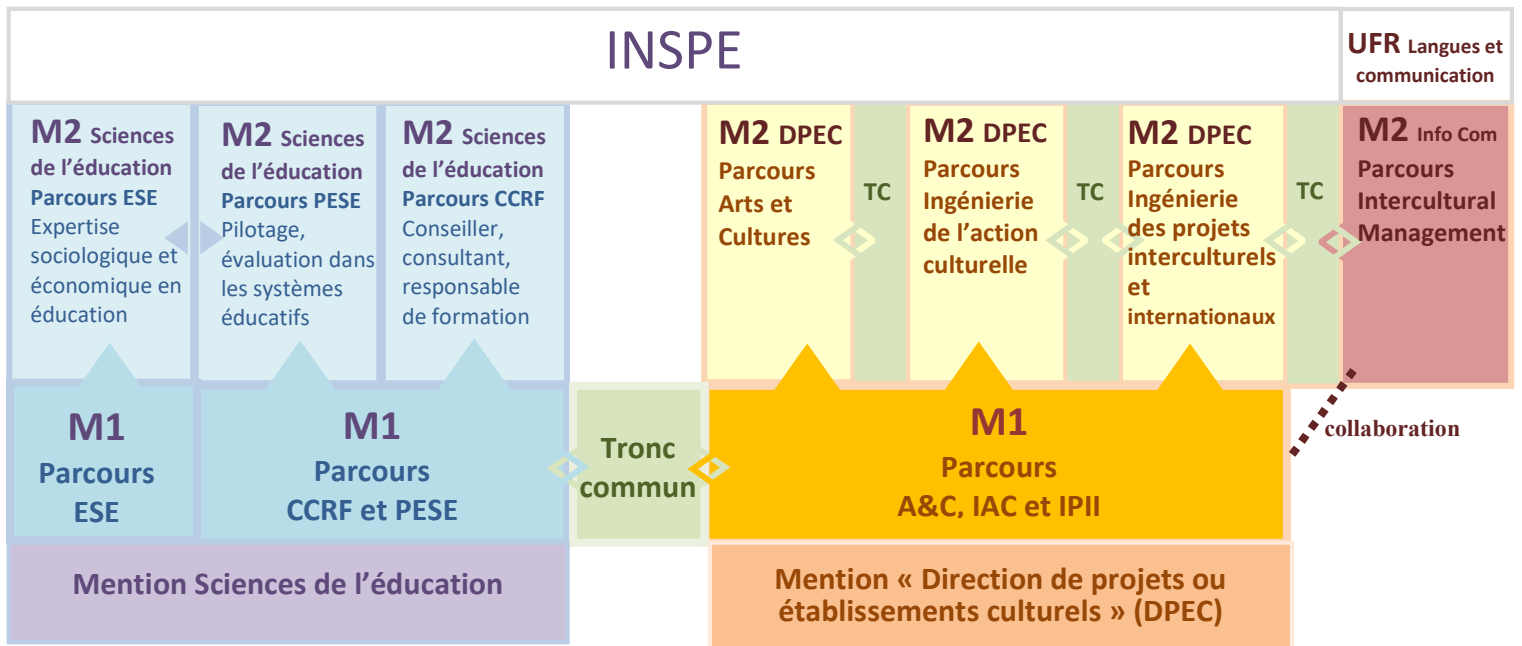
En formation initiale, quelle que soit la spécialité de licence acquise, l'accès à la première année du parcours est possible. Un dossier de candidature est rempli afin de connaître les motivations de l'étudiant et surtout de vérifier qu'il n'y a pas une erreur d'information ou de représentation sur ce master. A cet égard, des propositions de réorientation sont effectuées lorsque, par exemple, l'étudiant pense que l'on prépare à la didactique, à être enseignant. En cas de besoin, des entretiens personnalisés sont réalisés. Le jury veillera également à l'ouverture nationale et internationale des candidatures.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
- En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

La première année du parcours CCRF et PESE comporte une part importante d'enseignements mutualisés avec la première année des parcours « Arts & Cultures » et « Ingénierie de projets interculturels et internationaux ». Outre la proximité des champs professionnels visés selon le schéma ci-dessous, de nombreux objectifs convergent, en particulier, dans le domaine de l'ingénierie de projet :



■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils *	LV1-Anglais		12		12	1	CC			1	1
	LV2 Espagnol ou allemand*		12		12	1	CC			1	1
	Statistiques/Méthodes d'enquête* *(2)	8	6		14	2	CC			2	2
	Outils informatiques*		16		16	1	CC			1	1
	Communication*	12			12	1	CC			1	1
TOTAL UE 1		20	46		66	6				6	6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal * cours mutualisés avec la parcours Arts et cultures, IAC et IPII *(2) cours mutualisé avec le parcours ESE

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit*	Droit de l'entreprise*	12	6		18	2	CC			2	2
	Droit et institutions en formation	8	10		18	2	CC			2	2
	Droit social*	12			12	2	CC			2	2
TOTAL UE 2		32	16		48	6				6	6

* cours mutualisés avec la parcours Arts et cultures, IAC et IPII

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Management*	Analyse et gestion financière*	12	8		20	2	CC			2	2
	Etude des coûts et contrôle de gestion*	12	8		20	2	CC			2	2
	Comptabilité*	12	8		20	2	CC			2	2
TOTAL UE 3		36	24		60	6				6	6

* cours mutualisés avec la parcours Arts et cultures, IAC et IPII

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Contexte professionnel	Finances publiques*	12			12	2	CC			2	2
	Organisation administrative Etat-collectivités territoriales-Europe*	12			12	2	CC			2	2
	Analyse du fonctionnement du système éducatif *(2)	18	18		36	2	CC			2	2
TOTAL UE 4		42	18		60	6				6	6

* cours mutualisés avec la parcours Arts et cultures, IAC et IPII *(2) cours mutualisé avec le parcours ESE

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils professionnels	Institutions et organisation de l'éducation	8	10		18	2	CC			2	2
	La dimension compétence et formation dans la GRH	8	13		21	2	CC			2	2
	Ingénierie de la formation	8	10		18	2	CC			2	2
TOTAL UE 5		24	33		57	6				6	6
TOTAL S1		154	137		291	30					

SEMESTRE 2

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Marketing et communication	Marketing*	12	8		18	1	CC			1	1
	LV1-Anglais*		12		12	1	CC			1	1
	LV2 Espagnol ou Allemand*		12		12	3	CC			1	1
TOTAL UE		12	30		42	3				3	3

* cours mutualisés avec la parcours Arts et cultures, IAC et IPII

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Les systèmes éducatifs	Éducation populaire*	12			12	1	CC			1	1
	Comparaison internationale des systèmes éducatifs*(2)	8	10		18	1	CC			1	1
	Évaluation en formation	8	10		18	1	CC			1	1
	Nouvelles pratiques en éducation et formation (Foad/digitalisation, technologies interactives, Fest...)	5	10		15	1	CC			1	1
TOTAL UE 7		33	30		63	4				4	4

* cours mutualisés avec la parcours Arts et cultures, IAC et IPII *(2) cours mutualisés avec parcours ESE

UE 8	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils de management et de pilotage	Coût et financement de l'éducation *(2)	18	18		36	1	CC			1	1
	Traitement de données *(2)	12	12		24	1	CC			1	1
	Opérateurs de compétences : analyse de besoins, fonctions conseils	8	10		18	1	CC			1	1
	Sociologie des organisations	8	10		18	1	CC			1	1
TOTAL UE 8		46	50		96	4				4	4

*(2) cours mutualisés avec parcours ESE

UE 9	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Enjeux économiques et sociaux	Politique et pratiques de développement des compétences en entreprise	8	10		18	1	CC			1	1
	Certification, démarche qualité	5	10		15	1	CC			1	1
	Analyse des politiques d'emploi	8	10		18	1	CC			1	1
TOTAL UE 9		21	30		51	3				3	3

UE 10	encadrement	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Pratiques professionnelles	Stage en entreprise				(420)	16	CT		16		16
	Séminaires professionnels		39		39						
	Préparation et suivi de stage		38		38						
TOTAL UE 10			77		77				16		16

TOTAL S2	112	217		329	30				16	14	30
-----------------	------------	------------	--	------------	-----------	--	--	--	-----------	-----------	-----------

À noter qu'en plus de ces enseignements, un important travail individuel et/ou collectif est attendu (lectures, rédaction de dossiers, recherches bibliographiques, conduite de projets...), ce qui suppose pour les étudiants qui suivent ces enseignements dans le cadre de la formation professionnelle continue une présence effective minimum de 35h par semaine.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'université, complété ou précisé par les dispositions particulières indiquées ci-dessous. http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

L'année de Master 1 est répartie en deux semestres :

- **Semestre 1** : rentrée universitaire jusqu'en janvier de l'année suivante, avec cinq unités d'enseignement ;
- **Semestre 2** : début janvier au 31 juin, comprenant le stage obligatoire avec cinq unités d'enseignements.

Le stage de M1 d'une durée de 420 h minimum se déroule entre le début du mois d'avril et la fin du mois de juin. Il peut se prolonger jusqu'en septembre, à la date de rentrée du master 2. Il donne lieu à la production d'un rapport problématisé. Ce dernier sera présenté et soutenu début septembre devant un jury au moins de trois personnes composé du responsable pédagogique, d'un enseignant et d'un professionnel. L'ensemble des objectifs et attentes du parcours CCRF et PESE est précisé dans un « livret de l'étudiant » disponible, entre autres, sur le site de l'IDD.

Le responsable d'année organise les examens de semestre 1 vers la mi-décembre ou début décembre, puis le jury et la session de rattrapage. Les examens du semestre 2 ont lieu fin mars. Les examens de rattrapage du semestre 2 a lieu mi-septembre.

● **Plagiat**

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

- **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Les enseignements assurés ont une forte vocation professionnelle. Leur suivi est obligatoire. Des aménagements peuvent être organisés pour les étudiants salariés. Le module « stage en entreprise » ne peut donner lieu à des épreuves de rattrapage. À noter que pour les étudiants en formation continue, leur lieu d'exercice professionnel actuel ou passé peut servir (s'ils le souhaitent et sous réserve d'un ensemble d'activités suffisamment riches et diversifiés au regard des attentes du référentiel) d'un « équivalent stage » et ainsi, de support pour leur mémoire professionnelle.